

SYNDICAT
EMERAUDE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2018



*Rapport sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets*

SOMMAIRE

LE SYNDICAT EMERAUDE	4
Compétences et territoire	5
Organisation et fonctionnement	6
LA PRÉVENTION	7
Le compostage	8
Gaspillage alimentaire en restauration collective	9
Prêt de Matériel / Groupes d'échanges / Valorisation des encombrants	10
Les invendus alimentaires dans les moyennes et grandes surfaces	11
EIT / Nouvel agent Prévention / Collecte des textiles, linges et chaussures	12
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS	13
La pré-collecte	14
La collecte	16
Tonnages par flux et évolution 2016-2017	18
Evolution des ratios 2007-2017	20
L'Eco-site du Plessis-Bouchard	21
La collecte des déchets dangereux	22
Mise à disposition de bennes	23
La collecte des papiers	23
Le traitement	24
Bilan matière	25
Détail des sites de traitement	26
LES FINANCES	27
Compte Administratif	28
Fonctionnement	29
Investissement	30
Zoom sur les recettes de fonctionnement	31
LA COMMUNICATION	32
Information	33
Sensibilisation	34
Événementiel	33

Le présent rapport, à la fois administratif, technique et financier, a notamment pour objet de satisfaire aux obligations qui résultent des dispositions législatives et réglementaires régies par les décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

LE SYNDICAT ÉMERAUDE

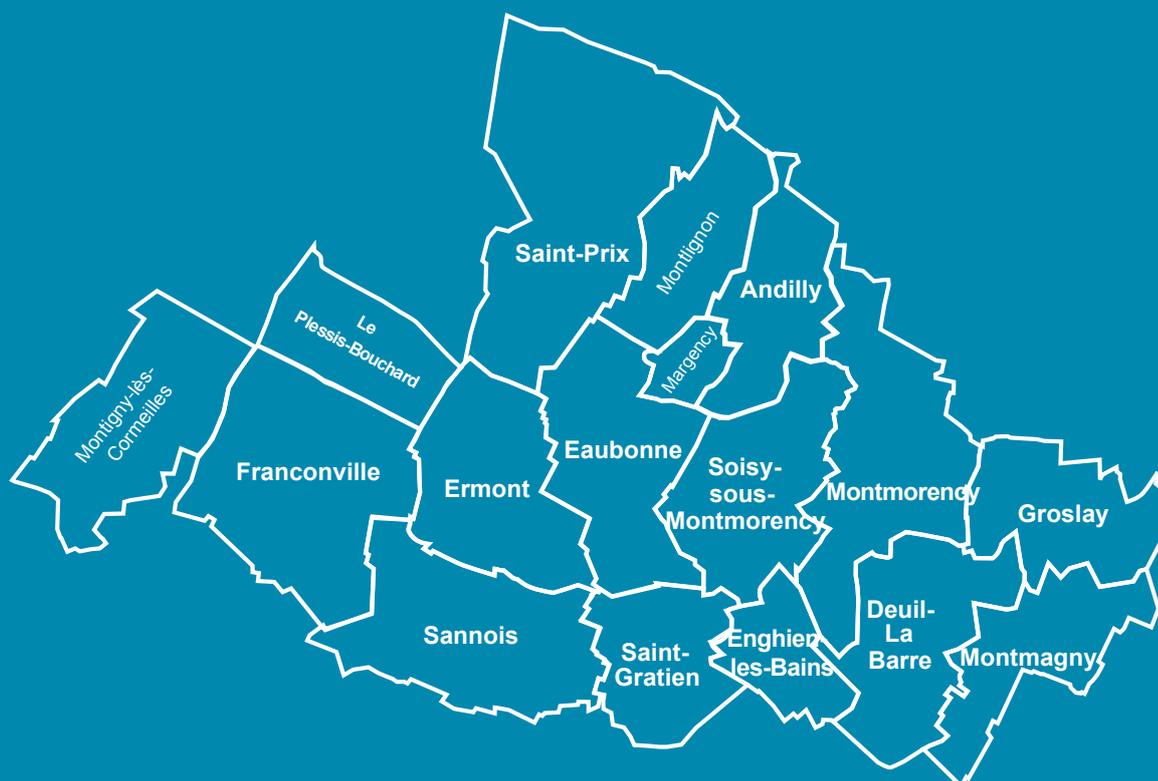
Structure intercommunale créée en 1993, le Syndicat mixte Émeraude a pour compétences la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Son siège et ses bureaux sont situés sur la commune du Plessis-Bouchard (Parc d'activités des Colonnes), à l'emplacement de l'Eco-site ou déchèterie.

○ DOUBLE COMPÉTENCE :
COLLECTE & TRAITEMENT

○ 17 COMMUNES, RÉPARTIES SUR
2 COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION

○ 34 ÉLUS ET 19 AGENTS
PERMANENTS AU SERVICE DE
275 000 HABITANTS



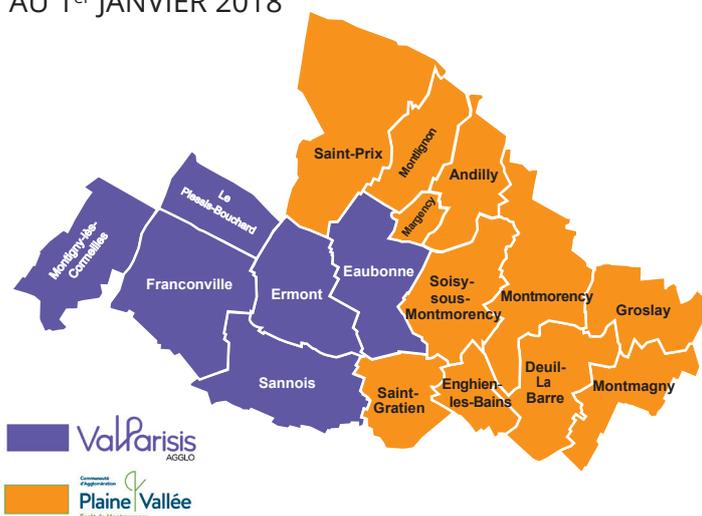
COMPÉTENCES ET TERRITOIRE

UNE MISSION :

RÉDUIRE, COLLECTER, TRAITER ET VALORISER LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS, PRODUITS SUR LA VALLÉE DE MONTMORENCY répartie sur le territoire de 2 communautés d'agglomération, soit 17 communes, représentant un bassin de population de 275 797 habitants.

LE TERRITOIRE DU SYNDICAT EMERAUDE

AU 1^{er} JANVIER 2018



Communauté d'Agglomération	Population INSEE (2016)
Plaine Vallée	131 478
Val Parisis	144 319
Total Emeraude	275 797

Au 1er janvier 2016, la carte de l'intercommunalité a été modifiée dans le cadre du Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) prévu par la loi sur la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM).

Depuis cette date, les 17 communes qui composent le territoire du Syndicat Emeraude sont réparties sur deux communautés d'agglomération :

- Plaine Vallée
- Val Parisis

TOTEM
DE L'ÉCO-SITE



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

INSTANCES DÉCISIONNELLES

Le Syndicat Emeraude est administré par un Comité Syndical constitué de 34 membres titulaires (2 par commune) et 34 membres suppléants.

Ce Comité vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service au travers de délibérations (32 ont été prises en 2018).

Un Bureau Syndical, composé de 16 membres définit, quant à lui, les grandes orientations et prépare les décisions qui seront présentées en Comité Syndical.

En 2018, le Comité s'est réuni à 5 reprises et le Bureau à 5 reprises.

COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

La composition du Bureau :

- Président : M. Gérard LAMBERT-MOTTE
- 1er vice-président : M. Alain GOUJON
- 2ème vice-président : M. Joël BOUTIER
- 3ème vice-président : M. Daniel FARGEOT
- 4ème vice-président : M. Philippe SUEUR
- 5ème vice-président : Mme Marie-Christine CAVECCHI
- 6ème vice-président : M. Michel VERNA
- 7ème vice-président : M. Jean-Pierre ENJALBERT
- 8ème vice-président : M. Julien BACHARD
- 9ème vice-président : M. Xavier HAQUIN
- 10ème vice-président : M. Bernard JAMET
- 1er Secrétaire : M. Alain CHABANEL
- 2ème Secrétaire : Mme Claude ESTRADE
- 3ème Secrétaire : Mme Jacqueline HUCHIN
- 4ème Secrétaire : M. Christian RENAULT
- 5ème Secrétaire : M. Patrick FLOQUET

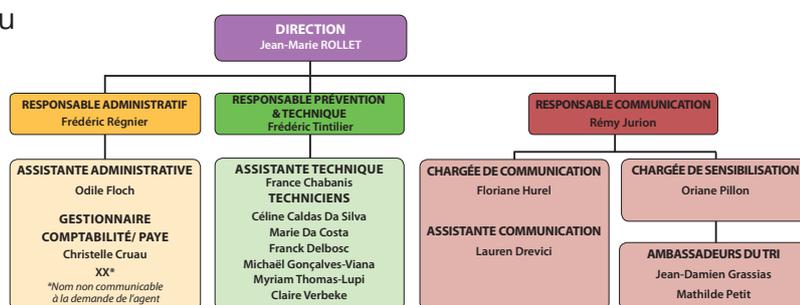
Dans un souci d'efficacité et, en cohérence avec les enjeux du Syndicat, les commissions de travail n'ont pas été modifiées en 2018 et se détaillent comme suit :

- Commission « Déchèterie » ;
- Commission « Finances et fiscalité » ;
- Commission « Prévention des déchets » ;
- Commission « Communication » ;
- Commission « Conteneurisation » ;
- Commission « Collecte » ;
- Commission « Traitement » ;
- Commission « Redevance spéciale » ;
- Commission « Réforme territoriale » ;

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie 5 fois en 2018 pour l'ouverture et l'analyse d'offres ou l'attribution de marchés ou pour avis sur des projets d'avenants aux marchés en cours.

ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE

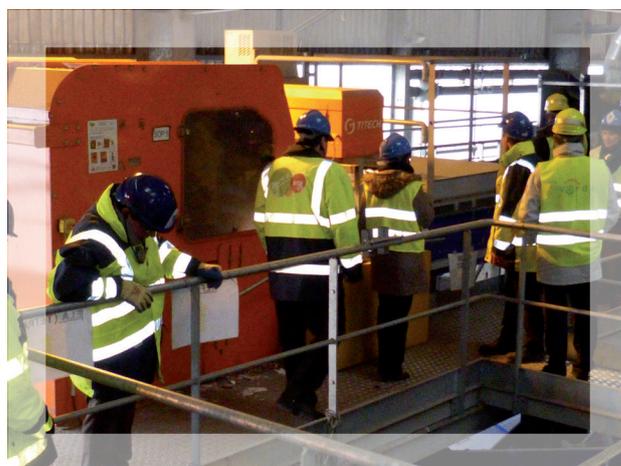
En 2018, le Comité s'est appuyé sur une équipe de 19 agents (12 femmes et 7 hommes) majoritairement titulaires. Ces agents sont répartis en 3 services : administratif, technique & prévention et communication, rattachés à un directeur.



Organigramme
Jan. 2018

UN SECTEUR GÉNÉRATEUR D'EMPLOIS

Les emplois indirects nécessaires à la gestion du service sont d'environ 400 personnes chez les différents prestataires de services avec lesquels le Syndicat Emeraude est en contrat.



LA PRÉVENTION

En 2016, le Syndicat a passé avec l'ADEME un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire. Ce contrat, d'une durée de 3 ans (de Janvier 2016 à Décembre 2018), fixait les objectifs suivants :

- Une réduction des Déchets Ménagers et Assimilés de 3%
- Une augmentation de 5% du taux de valorisation globale
- 3 démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale engagées

Seul l'objectif d'augmentation du taux de valorisation a été totalement atteint. En effet, fin 2018, la réduction de la quantité de déchets n'a été que de 2 % .

Pour ce qui concerne les démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale, une première réunion a été organisée, les partenariats sont en cours d'établissement.

○ 439 COMPOSTEURS DISTRIBUÉS

○ 5 NOUVEAUX SITES DE COMPOSTAGE EN PIED D'IMMEUBLES

○ 8 ATELIERS SUR LE COMPOSTAGE ET LOMBRICOMPOSTAGE RÉALISÉS

○ 18 NOUVELLES BORNES TEXTILES

LE COMPOSTAGE

Le compostage est une des pratiques qui permet de réduire le plus efficacement les déchets des ménages. En effet, grâce au compostage, le poids des poubelles peut être réduit de 1/3 environ.

DOTATION EN COMPOSTEURS ET EN LOMBRICOMPOSTEURS

Afin de pouvoir étendre la pratique du compostage à tous les habitants, le Syndicat propose à prix réduit :

- Des composteurs de 345 L et 620 L



- Des lombricomposteurs



- Des composteurs de 600 L en bois pour les projets de compostage collectif

En 2018, 26 lombricomposteurs et 439 composteurs domestiques ont été vendus par le Syndicat.

VENTE D'AÉRATEURS DE COMPOST

Depuis juin 2016, le Syndicat propose la vente d'aérateurs de compost à prix réduit. Cet ingénieux appareil permet de brasser les déchets présents dans le composteur sans effort. En 2018, 231 aérateurs ont été vendus à des habitants du territoire.



En 2018, 5 nouveaux sites de compostage collectif en pied d'immeuble ont été installés dans les communes :

- Franconville (2 sites),
- Montmorency (2 sites)
- Sannois (1 site).

Cela représente environ 50 habitants supplémentaires compostant leurs biodéchets.

Sur l'ensemble du territoire depuis 2010, 32 résidences (soit environ 1 050 habitants) pratiquent le compostage collectif.



En plus de ces 5 nouveaux sites installés, 10 autres projets de compostage collectifs ont été lancés sur le territoire en 2018 et attendent d'être installés.

COMPOSTAGE EN MILIEU SCOLAIRE

Le Syndicat propose, pour les restaurants scolaires, des composteurs grande capacité adaptés au compostage de grandes quantités de restes de repas et accompagne les communes qui souhaitent mettre en place le compostage sur leurs écoles.

Fin 2018, ce sont 31 restaurants scolaires des communes de Saint-Gratien, Franconville, Andilly, Saint-Prix, Montigny-lès-Cormeilles et Deuil-La Barre qui sont équipés de composteurs grande capacité et près de 8 400 élèves participent ainsi au compostage de leurs restes de repas.

ATELIERS

Des ateliers gratuits et ouverts à tous pour s'initier ou se perfectionner à la pratique du compostage ont été proposés par le Syndicat Emeraude. Ces ateliers se sont déroulés à l'Eco-site du Plessis-Bouchard et sur quatre villes partenaires : Franconville, Saint-Gratien, Saint-Prix et Soisy-sous-Montmorency.

En 2018, 8 ateliers ont été proposés et 86 habitants formés au compostage et au lombricompostage.

GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE

FOCUS SUR LE PROJET D'ERMONT

L'ADEME estime que pour un restaurant d'école primaire de 200 élèves, le gaspillage représente, en moyenne, sur une année 3,4 tonnes de déchets, soit l'équivalent de 13 800 repas gaspillés pour un coût de 20 000€ par an.

Afin de lutter contre ce gâchis, tant alimentaire qu'environnemental et financier, la commune d'Ermont, avec l'aide du Syndicat Emeraude, s'est lancée dans un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire sur ses 7 restaurants scolaires. Ce programme, démarré en 2018, continuera jusqu'en 2020 et se déroulera en 3 grandes phases.

La première phase qui a eu lieu en 2018, a consisté à réaliser un état des lieux du gaspillage alimentaire dans ces restaurants scolaires en réalisant des pesées sur 1 semaine. Ces pesées ont permis de montrer qu'en moyenne 140g de nourriture par convive n'était pas consommés et gaspillés, soit environ 31,5 % du menu.

La deuxième phase du programme a consisté à analyser les résultats obtenus par restaurant scolaire et à le présenter aux différents acteurs concernés sur la commune. Ainsi une trentaine de personnes comprenant les directeurs des établissements scolaires et des différents services, ainsi que les responsables des restaurants ont pu échanger autour de ces nouvelles données.

À la suite de cet état des lieux du gaspillage alimentaire, la commune d'Ermont avec l'aide du Syndicat Emeraude et d'un prestataire, a réfléchi à des actions pouvant être mises en place dès 2019 et jusqu'en 2020.

Enfin la troisième phase du programme de lutte contre le gaspillage alimentaire débutera dès le début de l'année 2019 et consistera à la mise en place des 9 actions préalablement choisies.

Ces actions permettront par exemple :

- aux enfants de choisir leur assaisonnement et qu'il ne leur soit plus imposé,
- d'adapter périodiquement les menus, d'adapter les portions de pain et des menus aux besoins des enfants,
- de réaliser des commandes auprès des prestataires s'adaptant au plus juste à la réalité des besoins et des envies des convives,
- de réaliser une étude sur le confort des salles de restaurant et les rendre plus agréables et conviviales si besoin.
- sensibiliser les enfants aux goûts et mieux appréhender les aliments qu'ils ne connaissent pas.



PRÊT DE MATÉRIEL

En 2018, le Syndicat Emeraude a proposé à toutes ses communes membres et aux établissements scolaires situés sur son territoire, un catalogue de prêt de matériel pour sensibiliser les enfants à la prévention des déchets (compostage, gaspillage alimentaire,..). Ce prêt de matériel se fait via une convention.

Le catalogue propose de prêter aux établissements scolaires :

- des balances (pesées des biodéchets dans les cantines)
- deux mallettes anti-gaspi (sensibilisation des enfants de maternelle et élémentaire au gaspillage alimentaire)

- deux colonnes gaspi-pain (sensibilisation au gaspillage du pain)
- deux lombricomposteurs

Ce prêt de matériel a pour vocation d'éduquer et de sensibiliser les plus jeunes et les adultes au gaspillage alimentaire tout en leur fournissant des conseils et astuces pour le réduire. Il permet également de les sensibiliser au tri des matériaux ainsi qu'au compostage.

Ce sont ainsi 6 établissements scolaires qui ont pu bénéficier de ces matériels sur la période de septembre à décembre 2018.

DES GROUPES D'ÉCHANGES ENTRE COMMUNES

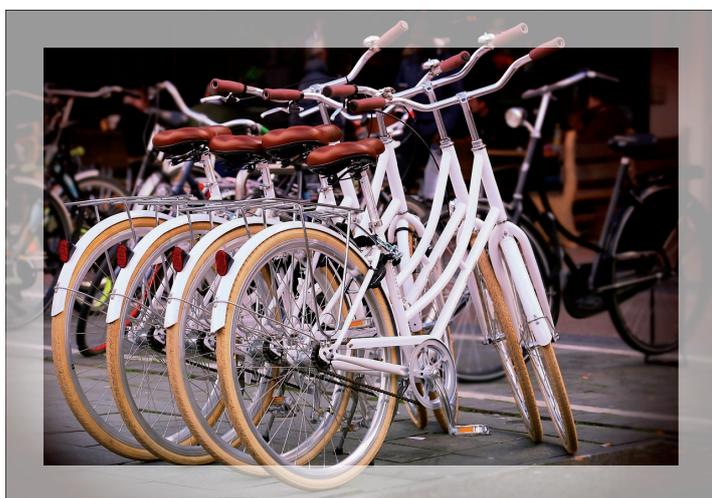
Plusieurs groupes d'échanges ont été proposés aux communes du Syndicat Emeraude au cours de l'année 2018.

Ces groupes d'échanges, avec un thème spécifique pour chacun, ont permis aux différents acteurs des communes d'échanger entre eux et avec le Syndicat Emeraude sur les pratiques déjà mises en place par chacun, ou pouvant être mises en place afin de toujours plus réduire et valoriser nos déchets.

Les thèmes principaux visés par ces groupes d'échanges portaient sur la réduction des déchets végétaux et le gaspillage alimentaire.



VALORISATION DES ENCOMBRANTS



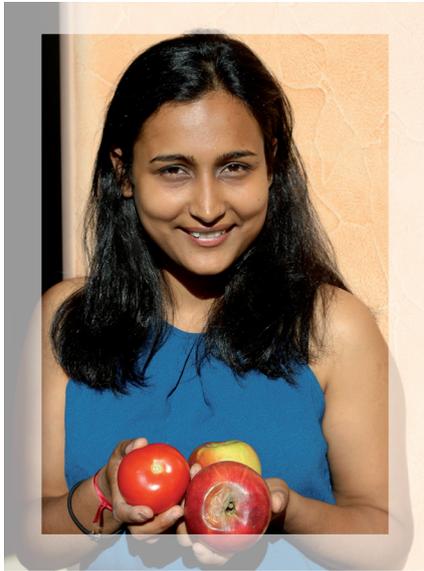
- Partenariat avec Emmaüs

L'association Emmaüs de Bernes-sur-Oise a été présente à la déchèterie du Plessis-Bouchard tous les derniers samedis de chaque mois de 10 à 16 heures afin de récupérer les objets dont les usagers veulent se débarrasser et qui sont réutilisables.

- Partenariat avec Vélo Services

Les vélos apportés en déchèterie sont mis systématiquement de côté par les gardiens. Ils sont collectés de manière régulière par l'association à vocation sociale Vélo-Services, basée à Cergy, qui les répare et les revend. En 2018, une centaine de vélos environ ont été collectés.

LES INVENDUS ALIMENTAIRES DANS LES MOYENNES ET GRANDES SURFACES



De Février à Août 2018, Mme Dubey, étudiante en master « risque et environnement » à l'Université Panthéon-Sorbonne a effectué son stage de fin d'année au sein du Syndicat.

L'objectif de ce stage était de réaliser un état des lieux du devenir des invendus alimentaires dans les moyennes et grandes surfaces du Syndicat.

A cette occasion, Mme Dubey a pu rencontrer une trentaine de commerces (hypermarchés, supermarchés, supérettes, marchés forains) ainsi qu'une vingtaine d'associations d'aide alimentaire et épiceries sociales.

Les conclusions de cette étude sont que les commerces produisent de grandes quantités d'invendus alimentaires : environ 78 tonnes par an pour les hypermarchés et 6 tonnes par an pour les supermarchés.

Cela représenterait environ 300 tonnes par an sur l'ensemble du territoire.

Pourtant, elles sont de plus en plus nombreuses à mettre en place des stratégies de lutte contre ce gaspillage en amont (réduction pour les produits en date courte, zone dédiée aux produits en date courte,...) et en aval don aux associations, transformation des produits.

Les dons d'invendus aux épiceries sociales et aux associations sont très pratiqués (10 magasins sur 18 enquêtés) et certains magasins donnent jusqu'à 4 structures différentes.

Une carte présentant la circulation des invendus au niveau du territoire a été réalisée.

Malgré tout, les associations d'aide et épiceries sociales fonctionnent avec beaucoup de bénévoles et leur capacité de stockage et d'accueil sont limitées. Une rencontre a été organisée pour présenter les résultats de cette étude aux différents acteurs.



LANCEMENT D'UNE DÉMARCHE D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

En décembre 2018, une réunion a été organisée avec les communautés d'agglomération Val Parisis et Plaine Vallée afin d'étudier l'opportunité de lancer une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) sur le territoire du Syndicat.

L'Ecologie Industrielle Territoriale est l'un des 7 piliers opérationnels de l'économie circulaire qui vise à découpler la production et la consommation de ressources. L'EIT est l'organisation d'échanges de flux de matière, d'eau, d'énergies et de services entre des acteurs économiques géographiquement proches.

Deux formes de synergies sont développées :

- Les synergies de substitution : « Les déchets des uns deviennent les ressources des autres ». Ce sont des échanges de flux matières, eaux et énergie.

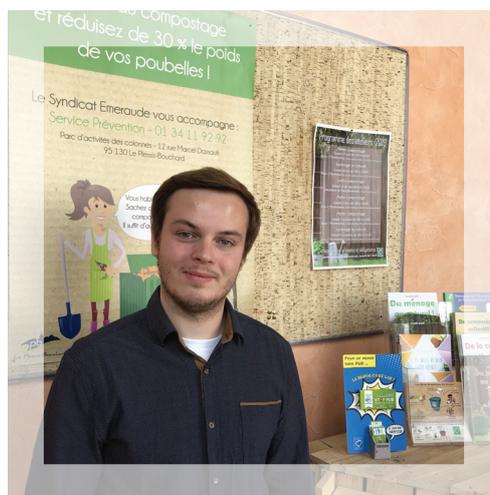
- Les synergies de mutualisation : Elles reposent sur le partage de biens, de ressources et de services

Les deux communautés d'agglomération se sont montrées intéressées par cette démarche et le syndicat va étudier les modalités d'une mise en place sur le territoire en 2019.

RECRUTEMENT D'UN NOUVEL AGENT PRÉVENTION

Le Syndicat Emeraude souhaitant s'engager de plus en plus dans ses objectifs de réduction et de valorisation des déchets ainsi que dans la sensibilisation de ses administrés, un nouvel agent chargé des missions de prévention des déchets a été recruté au sein du Service Prévention-Technique.

Mickaël RENON, arrivé au Syndicat Emeraude fin novembre 2018, aura pour mission la mise en place de nouveaux projets ainsi qu'un suivi approfondi de ceux concrétisés, notamment en ce qui concerne l'utilisation de composteurs sur le territoire, la lutte contre le gaspillage alimentaire, ...



COLLECTE DES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES

Depuis 2011, le Syndicat Emeraude participe, en partenariat avec les communes de son territoire, au déploiement des points d'apport volontaire pour la récupération des textiles, linges de maison et chaussures (TLC). En 2018, 18 nouvelles bornes ont été implantées, amenant le total de points d'apport volontaire à 122.

En 2018, environ 701 tonnes de TLC ont été collectées sur le territoire du Syndicat Emeraude par l'intermédiaire des bornes textiles, soit environ 2,5 kg /habitant/an. Il est à noter une hausse de 7,4% des tonnages TLC collectés par rapport à l'année 2017.



LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

En 2018, le Syndicat Emeraude a collecté, valorisé et traité 124 013 tonnes de déchets.

Après une première année de mise en œuvre du nouveau schéma de collecte avec un nouveau prestataire, l'année 2018 a été marquée par des ajustements du calendrier de collecte qui ont pris en compte au mieux le retour d'expérience, les plaintes des usagers et les recommandations des agents de services. Par ailleurs, une commune ayant demandé une harmonisation des jours de ramassage quel que soit le nombre de logements des collectifs, a permis la réduction du nombre de passages de trois à deux fois par semaine pour les ordures ménagères. Applicable dès le 1er janvier 2018, le nouveau service de collecte est maintenant plus pertinent et le service s'en trouve beaucoup plus fiabilisé.

En parallèle, le Syndicat Emeraude a continué à dérouler ses projets initiés l'année précédente, notamment :

- Le développement de la collecte des papiers des gros producteurs avec l'accompagnement par deux prestataires, plan soutenu par CITEO (ex-Eco-Folio) à hauteur de 75%.
- Le développement de la collecte des cartons des gros producteurs non ménagers.
- La finalisation de la fourniture des bacs à verre et déchets végétaux, continuité de la maintenance des contenants.
- La pérennisation du partenariat avec le SIGIDURS, pour un accès à la déchèterie de Sarcelles avec une extension du périmètre concerné : accès dorénavant possible pour les habitants de Deuil-La Barre, Enghien-les-Bains, Groslay, Montmagny, Montmorency et Soisy-sous-Montmorency.
- La pérennisation des déchèteries mobiles avec l'augmentation de 3 à 7 permanences à Eaubonne en plus des 8 tenues à Deuil-La Barre et une à Andilly.

○ RATIOS 2018

- EMBALLAGES ET PAPIER

44,6 KG/AN/HAB. (MOYENNE IDF : 35)*

- VERRE

21,7 KG/AN/HAB. (MOYENNE IDF : 20)*

- ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

241,2 KG/AN/HAB. (MOYENNE IDF : 287)*

- ENCOMBRANTS (HORS DÉCHÈTERIE)

32,4 KG/AN/HAB. (MOYENNE IDF : 26)*

- DÉCHETS VÉGÉTAUX (HORS DÉCHÈTERIE)

32,7 KG/AN/HAB.

*source : Tableau de bord des déchets franciliens – Observatoire Régional des Déchets – Edition 2018.

LA PRÉ-COLLECTE :

Le Syndicat Emeraude met à disposition des usagers des contenants pour permettre la présentation de leurs déchets en toute sécurité et salubrité. Si l'entretien en état de propreté des contenants mis à disposition par le Syndicat Emeraude est à la charge des usagers, la maintenance préventive ou les réparations sont prises en charge par le Syndicat.

FOURNITURE DES CONTENANTS

La collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles, des emballages recyclables et du verre se fait par l'intermédiaire de bacs ou de bornes enterrées.

Pour 2018, la règle de dotation des bacs a été fixée par délibération n°2014/12/02 et a été révisée par délibération n°2017/03/05. Les volumes des bacs attribués sont fonction du nombre d'habitants dans le logement, du flux et de la fréquence de collecte, en considérant un bon tri des déchets :

- Bac à cuve marron et couvercle marron pour les ordures ménagères résiduelles (à l'exception des administrés d'Enghien-les-Bains),
- Bac à cuve grise et couvercle jaune pour les emballages,
- Bac à cuve grise et couvercle vert clair pour le verre,
- Bac à cuve grise et couvercle bordeaux pour les déchets assimilés des producteurs non ménagers assujettis à la redevance spéciale,
- Bac à cuve grise et couvercle bleu pour le papier des établissements publics,
- Bac à cuve grise et couvercle vert foncé pour les déchets végétaux,
- Bac à cuve grise et couvercle gris pour les cartons.

En 2018, concernant la conteneurisation en bacs roulants, on peut noter des opérations particulières en vue de respecter les recommandations R437 de la CNAMTS, notamment :

- La fourniture et livraison de bacs roulants de 120 litres dédiés au verre en remplacement des petits bacs de 35 litres qui sont non-préhensibles mécaniquement par les camions,
- La fourniture et la livraison de bacs roulants de 240 litres dédiés aux déchets végétaux pour les pavillons qui le souhaitent.



Les bornes enterrées sont dédiées à un groupe d'habitation et font l'objet d'études de dimensionnement et de faisabilité d'implantation. En 2018, 160 bornes ont été installées sur le territoire (69 pour les ordures ménagères, 51 pour les emballages, et 40 pour le verre).

A noter que la commune de Saint-Prix bénéficie d'une collecte hippomobile en porte à porte des déchets végétaux. Ce service implique que les déchets végétaux soient présentés dans des sacs papiers. Par le biais de la commune, 24 000 sacs papiers biodégradables ont été vendus aux usagers.



MAINTENANCE DES CONTENANTS

Avant les opérations de distribution des bacs roulants à verre et déchets végétaux, l'âge moyen du parc de bacs était d'environ 7 ans. Les bacs ont fait l'objet de 6 262 interventions auprès de son prestataire TEMACO relatives à la maintenance (réparations, remplacement suite à vol ou incendie...). Cette baisse de 23% du nombre d'interventions s'explique par la satisfaction des besoins en dotation au regard de l'organisation de collecte mise en œuvre en 2017 et qui avait suscité un pic de réclamations. En 2018, les remplacements intégraux de bacs pour cause de vol, incendie, casse ou de changement de dotation amènent un taux de renouvellement du parc de bacs à 35%.



Les bornes enterrées à ordures ménagères font l'objet d'une maintenance préventive annuelle incluant le lavage et la désinfection intégrale. Ainsi, 543 bornes à ordures ménagères ont fait l'objet d'un contrôle technique en 2018. Il a été profité de cette maintenance annuelle pour faire un nettoyage externe des péricopes des 478 bornes à emballages et à verre. Par ailleurs, dès signalement d'anomalies, le syndicat Emeraude fait intervenir dans les 48 heures un prestataire en charge de réparer les bornes concernées. Le syndicat a ainsi dû gérer 198 dysfonctionnements (tambour coincé, infiltrations d'eau, plateforme de sécurité détériorée).

APPORT VOLONTAIRE

Le Syndicat Emeraude a également conservé son réseau de bornes d'apport volontaire dédiées au verre et au papier. Essentiellement aériennes, ces dernières ne nécessitent que très peu d'entretien. Le parc est composé de 89 bornes pour le verre et 43 pour le papier, pour lesquelles un nettoyage annuel a été réalisé par Derichebourg.

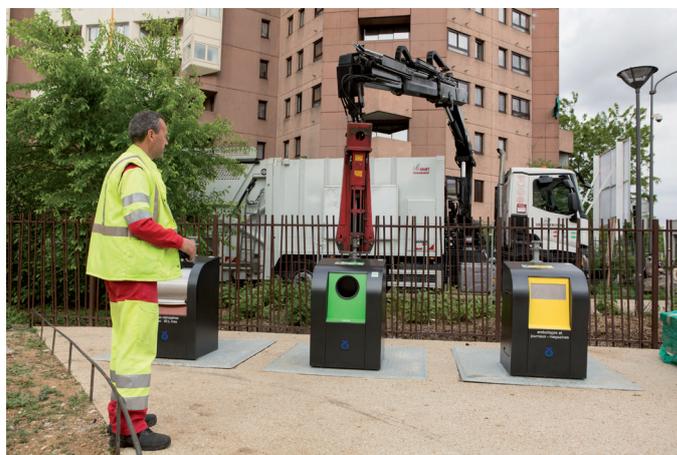


En parallèle, le Syndicat Emeraude développe le réseau de bornes d'apport volontaire du textile sur le domaine public avec le prestataire ECO-TEXTILE. Ainsi, après étude d'implantation et acceptation des communes d'Eaubonne, et d'Ermont, 18 nouvelles bornes ont été installées, portant le nombre total de points d'apport volontaire à 122 (contre 104 en 2017).





La société Poly Senti – Derichebourg est chargée de collecter les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire du syndicat Emeraude suivant des modalités validées par l'ensemble des communes adhérentes du Syndicat Emeraude et fixées par délibération n°2016-06-02 du 20 juin 2016. Ce schéma de collecte, visant à inciter à la réduction des déchets à la source, à leur valorisation et à la maîtrise des coûts du service, est organisé comme suit :



- collecte des ordures ménagères une fois par semaine pour les pavillons (à l'exception d'Enghien-les-Bains et Montlignon qui ont conservé les mêmes fréquences de ramassage qu'en 2016),
- collecte hebdomadaire des déchets végétaux des pavillons (à l'exception d'Enghien-les-Bains entre mi-mars et mi-novembre,
- collecte mensuelle du verre pour tout type d'habitat (à l'exception d'Enghien-les-Bains et Montlignon qui ont conservé les mêmes fréquences de ramassage qu'en 2016),
- 4 collectes des encombrants par an pour les pavillons des communes les plus proches de la déchèterie du Plessis-Bouchard,
- Développement de la collecte des gros producteurs de cartons,
- Mutualisation de la collecte des rues limitrophes à plusieurs communes,
- Collectes réalisées avec des camions neufs (acquisition mi-2017),
- Collectes organisées de façon à viser la diminution des accidents conformément aux recommandations R437 de la CNAMTS,
- Mise à disposition d'ambassadeurs du tri pour le contrôle et la sensibilisation au geste de tri des emballages recyclables.

Si le nouveau prestataire a repris l'ensemble du personnel (près de 130 agents) conformément à l'annexe V de la convention collective de la FNADE, il a investi dans des véhicules neufs et plus respectueux de l'environnement, notamment :

- 25 camions de 19 à 26 tonnes munis de lève-conteneurs pour les bacs,
- 2 mini-bennes de 12 tonnes pour accéder à certaines voies étroites,
- 2 mini-bennes de 7,5 tonnes pour accéder à certaines voies étroites,
- 6 camions équipés d'un bras grue pour les bornes enterrées et les points d'apport volontaire,

Tous les véhicules fonctionnent au gazole et respectent les normes Euro 6.



Le nouveau schéma de collecte, impliquant certains changements d'habitudes pour les usagers (changement de jours et d'heures de collecte), a été mis en œuvre dès le 1er mars 2017. Par ailleurs, cette nouvelle organisation a nécessité la conception de nouveaux circuits de collecte suivant une nouvelle répartition des moyens.

Après trois mois de démarrage difficiles pendant lesquels les équipes du Syndicat Émeraude et de Derichebourg, secondées par un soutien certain des communes adhérentes, se sont efforcées à corriger les manquements puis les imperfections de la nouvelle organisation visant à proposer un calendrier de collecte 2018 plus simple tout en maintenant les objectifs fixés dans le cahier des charges. Notamment, l'harmonisation au maximum des jours de collecte des emballages le même jour quel que soit le type d'habitat, ainsi et surtout la diminution effective de la fréquence de collectes sur l'ensemble des collectifs de plus de 50 logements (2 collectes hebdomadaires contre 3 en 2017).

Ce nouveau calendrier 2018 a nécessité une période d'adaptation pendant les 15 premiers jours de l'année, le temps que les habitants reçoivent l'information et intègrent les changements. Le nombre de réclamations liées à la collecte s'est élevé à 3 014 en 2018 soit une baisse significative de 65% par rapport à 2017 qui démontre l'efficacité des actions de simplification du calendrier de collecte

ainsi que des actions de contrôles des tournées. Les tournées de collecte des bacs s'effectuent entre 5h30 et minuit en fonction des communes. La collecte des bornes est réalisée à partir de 7h30. L'organisation de ces tournées est en perpétuelle évolution en vue d'atteindre les objectifs suivants :

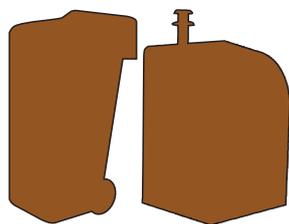
- Optimiser le rendement de collecte (diminuer les distances parcourues inutilement, limiter les émissions de CO₂) ; les bornes d'apport volontaire pour le Verre et les Papiers sont d'ailleurs équipées de sondes de mesure du taux de remplissage permettant une collecte des bornes lorsqu'elles sont remplies à 80%,
- Respecter les recommandations R437 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et diminuer les risques d'accidents (interdiction de la collecte bilatérale et des marche-arrières).

Ce dernier point a d'ailleurs fait l'objet d'un long recensement des points noirs de collecte consistant à identifier et qualifier les risques liés à la collecte. Ainsi, 394 points noirs avaient été annoncés dans le cahier des charges. Le nouveau schéma de collecte ayant engendré des modifications de circuits de tournées conséquentes et le recours à davantage de véhicules adaptés aux voies étroites, ont permis de baisser le nombre de points noirs à 323 en 2017. Dorénavant, demeurent des points plus délicats à résoudre en raison des investissements nécessaires pour résorption.



TONNAGES PAR FLUX ET ÉVOLUTION 2018-2017

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

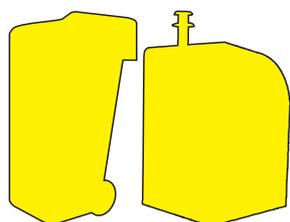


Tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 66 521 t
 Evolution des tonnages / 2017 - 1,54 %
 Ratio 241,2 kg/an/hab.

Territoire	Population 2018	Tonnages bacs	Tonnages bornes enterrées	Tonnages totaux 2018	Evolution 2018/2017
Plaine Vallée	131 478	30 118,36	3 075,94	33 194,30	-2,68%
Val Parisis	144 319	24 979,12	8 347,96	33 327,08	-0,37%
Total Emeraude	275 797	55 097,48	11 423,90	66 521,38	-1,54%



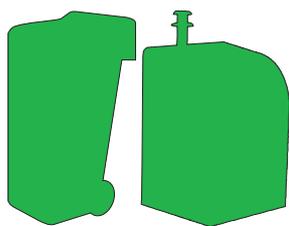
EMBALLAGES, PAPIERS ET CARTONS



Tonnages d'Emballages, papiers & cartons * 12 294 t
 Evolution des tonnages / 2017 +2,51 %
 Ratio 44,6 kg/an/hab.
 * hors collecte des papiers de bureaux des gros producteurs

Territoire	Population 2018	Tonnages bacs	Tonnages bornes enterrées	Tonnages totaux 2018	Evolution 2018/2017
Plaine Vallée	131 478	5 501,45	506,74	6 008,19	2,20%
Val Parisis	144 319	5 021,23	1 265,22	6 286,45	2,80%
Total Emeraude	275 797	10 522,68	1 771,96	12 294,64	2,51%

VERRE



Tonnages de Verre 6 028 t
 Evolution des tonnages / 2017 +9,33%
 Ratio 21,9 kg/an/hab.

Territoire	Population 2018	Tonnages bacs	Tonnages bornes	Tonnages totaux 2018	Evolution 2018/2017
Plaine Vallée	131 478	2 411,00	450,42	2 861,42	9,02%
Val Parisis	144 319	2 312,02	855,08	3 167,10	9,62%
Total Emeraude	275 797	4 723,02	1 305,50	6 028,52	9,33%

ENCOMBRANTS



Tonnages d'Encombrants 8 944 t
 Evolution des tonnages / 2017 + 8,31%
 Ratio 32,4 kg/an/hab.

Territoire	Population 2018	Tonnages collectés en porte à porte	Tonnages totaux 2017	Evolution 2018/2017
Plaine Vallée	131 478	4 753,45	4 753,45	8,31%
Val Parisis	144 319	4 190,65	4 190,65	8,31%
Total Emeraude	275 797	8 944,10	8 944,10	8,31%

DÉCHETS VÉGÉTAUX

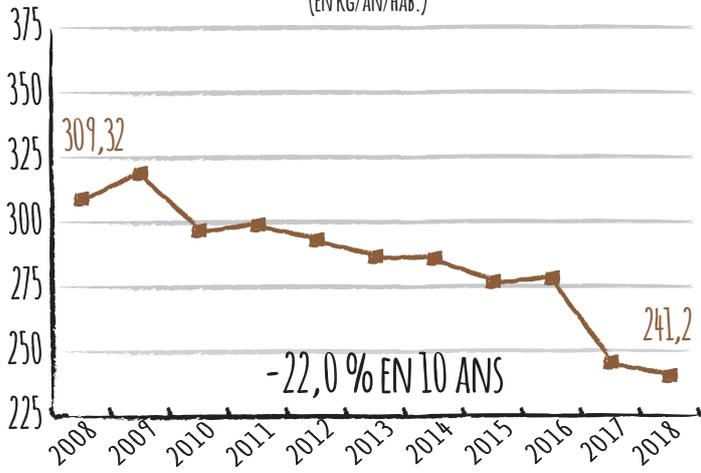


Tonnages de déchets végétaux 9 027t
 Evolution des tonnages / 2017 + 6,92 %
 Ratio 32,7 kg/an/hab.

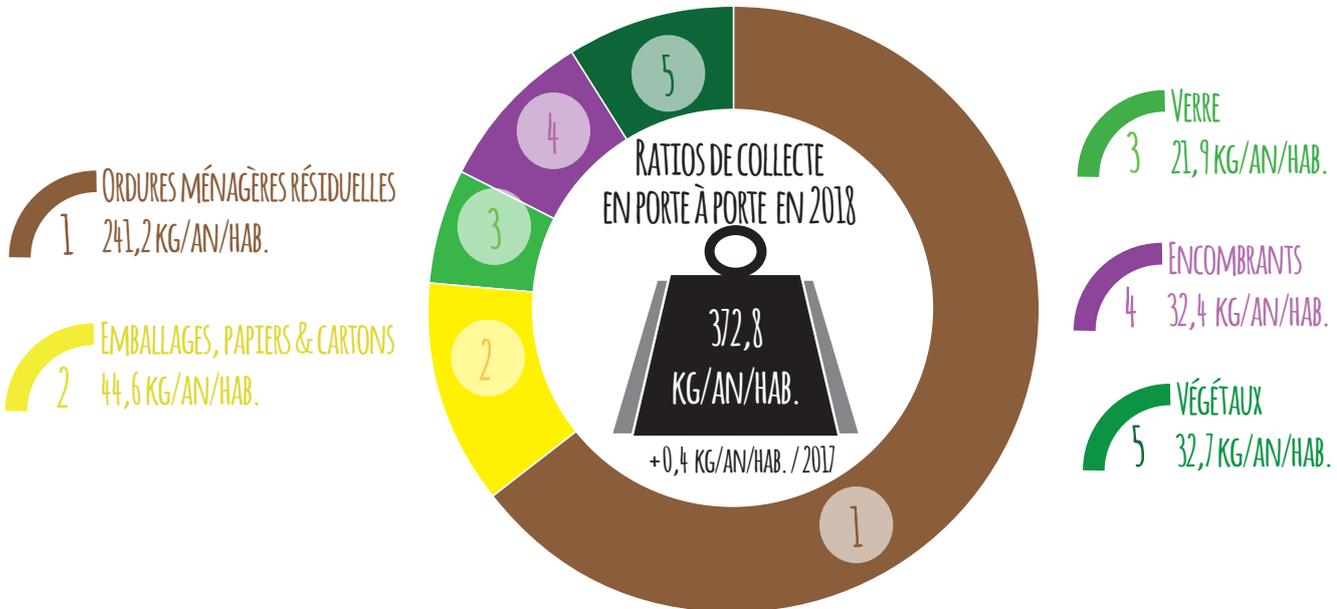
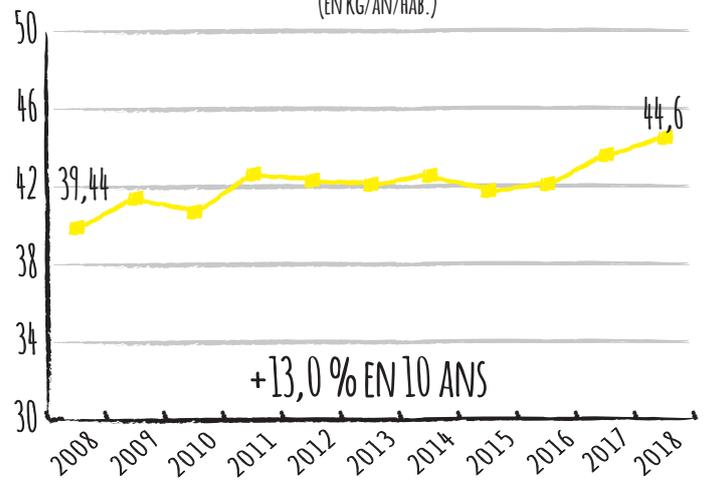
Territoire	Population 2018	Tonnages collectés en porte à porte	Evolution 2018/2017
Plaine Vallée	132 040	4 561,72	9,24%
Val Parisis	146 079	4 464,90	4,66%
Total Emeraude	278 119	9 026,62	6,92%

ÉVOLUTION DES RATIOS 2008-2018

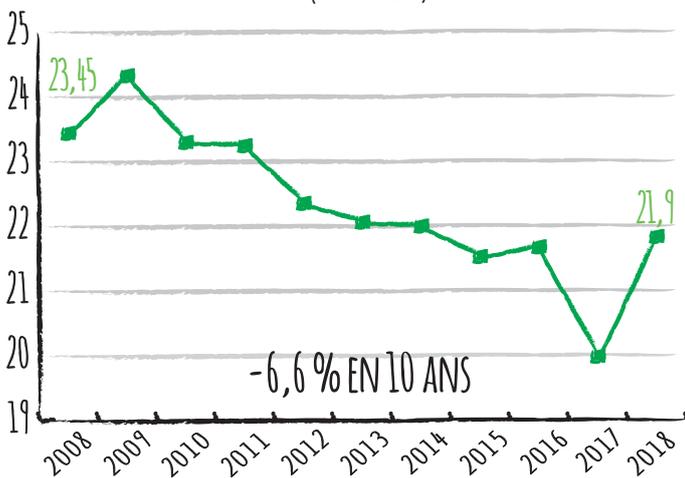
ÉVOLUTION DES RATIOS ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
(EN KG/AN/HAB.)



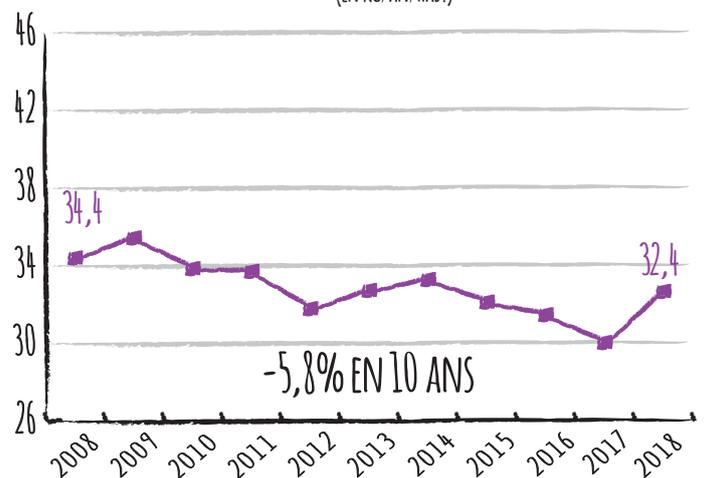
ÉVOLUTION DES RATIOS EMBALLAGES, PAPIERS & CARTONS
(EN KG/AN/HAB.)



ÉVOLUTION DES RATIOS DE VERRE
(EN KG/AN/HAB.)



ÉVOLUTION DES RATIOS D'ENCOMBRANTS
(EN KG/AN/HAB.)



L'ECO-SITE DU PLESSIS-BOUCHARD

Le Syndicat Emeraude dispose d'une seule déchèterie située sur la commune du Plessis-Bouchard. Ce site permet aux particuliers de déposer leurs déchets de différentes natures qui ne sont pas ramassés dans le cadre de la collecte en porte à porte, contribuant à l'amélioration du recyclage.

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

La déchèterie du Syndicat est excentrée et insuffisante pour desservir l'ensemble de la population du territoire. Pour remédier à cette situation, une convention a été signée avec le SIGIDURS, syndicat voisin de traitement des déchets, pour permettre aux habitants de Groslay, Montmagny, Deuil-La Barre et Montmorency d'accéder la déchèterie de Sarcelles. Pour y accéder, les habitants concernés doivent demander une carte d'accès. En 2018, le nombre de passages enregistrés s'élève à 3 841 et reste donc constant par rapport à l'année dernière.

De plus, les déchèteries mobiles expérimentées en

2016 et poursuivies en 2017 ont été pérennisées en 2018. Ainsi 8 déchèteries mobiles ont été organisées sur Deuil-La Barre desservant les habitants de Deuil-La Barre, Enghien-les-Bains, Montmagny et Montmorency ; 7 autres sur le parking du gymnase du Luat à Eaubonne, accessibles aux habitants d'Eaubonne, Montlignon, Margency, Saint-Prix. Ce service est venu en complément de la collecte en porte à porte des encombrants. Par ailleurs, une déchèterie mobile est également organisée sur Andilly à la place d'une collecte des encombrants. Elle est ouverte aux habitants d'Andilly, de Margency et de Montmorency.

Avec une moyenne de 200 passages par déchèterie mobile, l'ensemble de ce service de proximité a permis de collecter près de 326,23 tonnes de déchets en 2018, soit 2% de plus qu'en 2017.

TONNAGES DÉCHÈTERIES 2018

Nature des déchets	Eco-Site 2018	Déchèteries mobiles 2018	Tonnages Totaux 2018	Evolution 2018/2017
Déchets Végétaux	1 818,76	31,58	1 850,34	-15%
Gravats	3 973,41	73,47	4 046,88	-4%
DNDNI (Déchets non dangereux non inertes)	2 955,57	77,32	3 032,89	13%
Encombrants	1 654,07	65,60	1 719,67	3%
Bois	1 715,23	41,34	1 756,57	12%
DEA (Déchets d'éléments d'ameublement)	571,70		571,70	-10%
Cartons	298,15	6,12	304,27	-6%
Ferrailles	277,37	12,80	290,17	-26%
Papiers	29,62	0,00	29,62	-42%
DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)	303,80		303,80	-14%
DDS - Filière REP	139,44		139,44	6%
DDS - hors filière REP	49,66	18,00	67,65	-8%
Batteries	9,04		9,04	-8%
Huiles usagées	11,35		11,35	-32%
Piles	2,69		2,69	-14%
Textiles - linges - chaussures	74,76		74,76	2%
Lampes Néons	1,84		1,84	0%
Total	13 886,45	326,23	14 212,68	-1%
Vélo-Services (réemploi)	2,26			

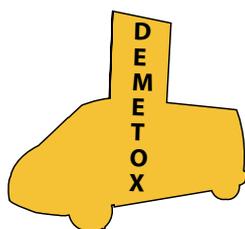


LA COLLECTE DES DÉCHETS DANGEREUX

Suite à l'ouverture de la déchèterie du Plessis Bouchard en 2004, la collecte en apport volontaire des déchets toxiques types huiles, solvants, acides/bases, piles, peintures, ... par le service Démétox (collecte des déchets ménagers toxiques) a été maintenue sur les communes les plus éloignées de la déchèterie, et notamment celles de Plaine Vallée. Cette collecte en apport volontaire est réalisée suivant un calendrier précisant les lieux des permanences d'un véhicule spécifique le samedi matin. Si les tonnages collectés par le service DEMETOX diminuent de 10% par rapport à 2017, ceux-là ne prennent pas en compte les déchets toxiques qui sont finalement collectés par les déchèteries mobiles.

municipaux. En effet, de nombreux déchets toxiques sont régulièrement présentés lors des collectes en porte à porte des encombrants alors qu'ils ne peuvent être ramassés dans ce cadre pour des raisons de sécurité (départ d'incendie par réactions chimiques lors de la compaction dans la benne). Ainsi, les déchets toxiques restants sont ramassés par les services techniques municipaux. En 2018, le tonnage collecté et traité a augmenté de 5% par rapport à 2017.

En complément à ces services, des modules de 80 à 600 litres de contenance sont mis à disposition par le syndicat Emeraude dans la plupart des centres techniques



Tonnage collecté par le service Démétox et CTM 52,6 t
Evolution du tonnage /2017 - 1,1%

Territoire	Tonnages Démétox	Tonnages CTM	Tonnages totaux 2018	Evolution 2018/2017
Plaine Vallée	16,6	22,4	38,9	-0,6%
Val Parisis	0,0	13,7	13,7	-3,3%
Total Emeraude	16,6	36,1	52,6	-1,1%



MISE À DISPOSITION DE BENNES

Le Syndicat Emeraude dispose d'un marché de fourniture et d'enlèvement de bennes pour les centres techniques municipaux (CTM). Cette prestation assurée en grande partie par la société Butin-Sedic comprend la mise à disposition de bennes, le transport et le traitement de leur contenu. Si trois flux sont majoritaires (les déchets végétaux, le tout-venant et les gravats), la sensibilisation et

une implication du personnel municipal permettent d'affiner le tri et d'améliorer la valorisation. Il est à noter que certaines communes disposant de moyens suffisants pour le transport de leurs déchets, les amènent directement sur les sites de traitement dont les coûts d'élimination sont pris en charge par le Syndicat Emeraude.

Territoire	Tonnages 2018								
	Tout Venant	Déchets végétaux	Papiers	Cartons	Ferrailles	Gravats	Pneus	DEEE	Total
Plaine Vallée	1206,5	867,2	0,0	3,3	11,7	350,9	8,7	2,5	2 448,3
Val Parisis	1258,0	668,3	9,4	4,5	12,6	58,8	3,9	0,0	2 015,5
Total Emeraude	2464,5	1535,5	9,4	7,8	24,3	409,7	12,6	2,5	4 463,8

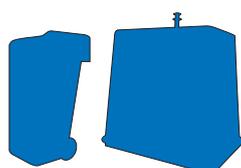
LA COLLECTE DES PAPIERS

Depuis 2009, le Syndicat Emeraude propose aux écoles et administrations une collecte spécifique des papiers, journaux, magazines et prospectus. La collecte est réalisée, suivant les établissements en bacs ou en bornes aériennes.

Le bac destiné aux papiers est constitué d'une cuve grise à couvercle bleu. La collecte a lieu une fois par mois sur 2 secteurs. Les bornes dédiées aux papiers sont équipées d'un opercule bleu et sont d'une capacité de 4m³. Elles sont équipées d'un système de télé-relève du taux de remplissage.

A noter que certains établissements ont ponctuellement besoin d'éliminer une grande quantité de papier. Pour plus de praticité et une maîtrise des coûts, des bennes des 15m³ leur sont mises à disposition.

En 2018, le syndicat Emeraude déroule son plan de développement de la collecte du papier pour lequel il avait été retenu dans le cadre d'un appel à projets Ecofolio en 2017. Ceci permet d'obtenir des soutiens financiers à hauteur de 75 % sur les dépenses nécessaires jusqu'en mars 2020. Ainsi, le bureau d'études AJBD est chargé de recenser et de contacter les entreprises et administrations susceptibles de produire beaucoup de papiers afin de faire un diagnostic déchets par téléphone ou lors de visites de sites. Après confirmation de leur intérêt à cette collecte, le partenaire L&M sensibilise le personnel des entreprises qui sont équipés de bannettes spécifiques ou de petits bacs de 35 litres facilitant le tri et la gestion de ce flux à l'intérieur de chaque structure. Ainsi, 316 établissements ont bénéficié de cette collecte (contre 272 en 2017 soit +16%). Le tonnage collecté en 2018 a augmenté de 8,5% avec 114,68 tonnes de papiers récupérées.



Tonnages des papiers des écoles, administrations et entreprises 114,68 t
Evolution des tonnages / 2017 8,5%

LE TRAITEMENT

124 013 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et traitées en 2018 sur le territoire du Syndicat Emeraude, soit 1,09 % de plus qu'en 2017.

FILIÈRES DE TRAITEMENT	TONNAGES 2018	RAPPEL TONNAGES 2017
Valorisation énergétique	50 290 t*	50 267 t*
Valorisation matière	46 066 t**	42 616 t**
Valorisation agronomique	13 273 t	12 787 t
Centre de traitement spécifique	121 t	126 t
ISDD ¹	1 416 t***	423 t***
ISDND ²	6 657 t	9 087 t
Prise en charge directe par des éco-organismes	1 734 t	1 786 t
ISDI ³	4 457 t	4 555 t

(1) ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux

(2) ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

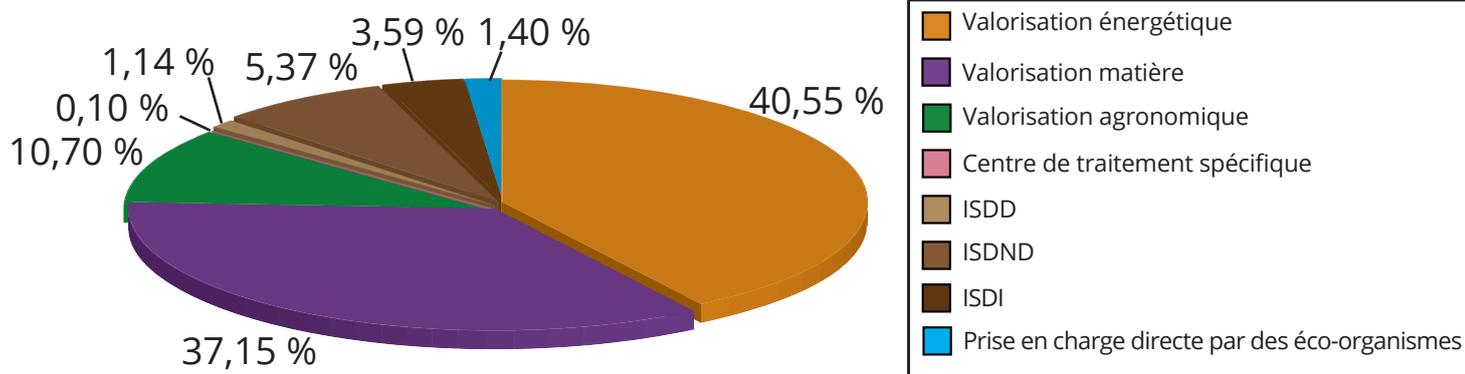
(3) ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes

* déduction faite des sous produits issus de l'incinération

** dont 19 440 tonnes de sous-produits issus de l'incinération

*** sous-produits issus de l'épuration des fumées d'incinération

RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT POUR L'ENSEMBLE DES DÉCHETS 2017



L'objectif du Syndicat Emeraude est de réduire les déchets à la source conformément aux engagements pris dans le cadre du label « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet » et du Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire qui s'appliquait de début 2016 à fin 2018. Ainsi, la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par un habitant est de 402,7 kg par an en 2018 (hors gravats), soit une diminution de 1% par rapport à 2017.

Les déchets collectés sont ensuite prioritairement orientés vers des filières de valorisation (matière, agronomique ou énergétique) dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement définie dans la directive européenne du 19 novembre 2008. Ainsi, le taux de valorisation des déchets collectés par le Syndicat Emeraude s'élève à 89,9%, taux en hausse par rapport à 2017 grâce au traitement des gravats et plâtres issus de la déchèterie. Des progrès restent encore possibles sur les encombrants dont 46% sont toujours orientés en centre d'enfouissement technique.

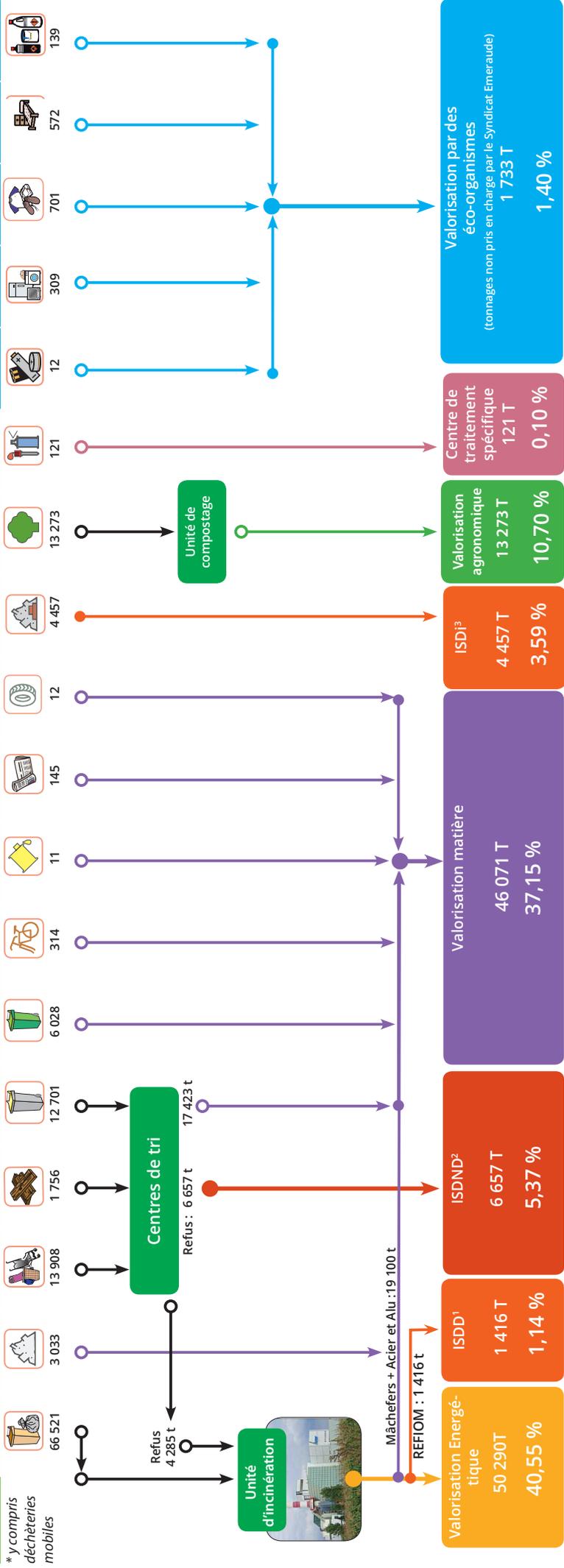
BILAN MATIÈRE

Tonnages collectés par le Syndicat Emeraude

Tonnages collectés par des éco-organismes

	Ordures ménagères résiduelles	Gravats non inertes	Encombrants	Bois	Emballages /cartons	Verre	Ferrailles	Huiles	Papiers	Pneumatiques usagés	Gravats inertes	Déchets végétaux	Déchets toxiques	Piles	D.E.E.E.+ Ampoules	Textiles	Déchets d'ameublement	DDM
Porte à porte	66 521	8 944			12 362	6 028		65				9 027						
Apport volontaire					27		41					17				626		
Apports communes			3 244	24	8			9	12	410	2 396	36			3			
Eco-site*		3 033	1 720	1 756	304		290	11	30		4 047	68		12	306	75	572	139

* y compris déchèteries mobiles



1 ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux - 2 ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux - 3 ISDI : Installation de Stockage de Déchets inertes

DÉTAIL DES SITES DE TRAITEMENT

Les 124 013 tonnes de déchets prises en charge par le Syndicat Émeraude ont été traitées sur les principales unités suivantes :

Type de traitement	Site	Exploitant
Valorisation énergétique	Usine d'incinération d'Argenteuil - 95	NOVERGIE
	Usine d'incinération de Créteil - 94	
	Usine ESIANE à Villers Saint Paul - 60	
Valorisation matière	Centre de tri du Blanc-Mesnil - 93	PAPREC
	Centre de tri de Gennevilliers - 92	SUEZ
	Usine de traitement du verre de Rozet Saint Albin - 02	VERALLIA
Valorisation agronomique	Plate-forme de compostage de Montlignon - 95	VAL'HORIZON
	Plate-forme de compostage de Villeneuve les Sablons - 60	VALORISOL
Stockage déchets non dangereux non inertes	ISDND d'Attainville - 95	SUEZ
Traitement spécifique	Unité de traitement de déchets spéciaux de Limay - 78	SARP Industries



Usine d'incinération d'Argenteuil - 95



Plate-forme de compostage de Montlignon - 95

LES FINANCES



Le financement du Syndicat Emeraude repose à plus de 82,7 % sur les contributions des communautés d'agglomérations adhérentes (CA Plaine Vallée et CA Val Parisis), en stabilité par rapport à 2017.

En effet, bien que le Syndicat Emeraude ait institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) depuis 2001, ce sont les agglomérations qui lèvent et perçoivent ladite taxe, qu'elles reversent au Syndicat à hauteur du produit demandé pour financer le service.

Le produit appelé en 2018 est strictement identique au montant appelé en 2017, malgré les actualisations et révisions de prix des prestations.

Cependant, pour tenir compte des avenants actant une progression du niveau de service pour 3 communes et une moins-value liée au passage de C3 en C2 sur l'habitat collectif d'une commune, le montant effectif est supérieur de près d'1,5% par rapport au montant des contributions demandées en 2017.

○ MONTANT DES CRÉDITS EMPLOYÉS EN 2018 : 30,846 M€

○ CONTRIBUTION DES AGGLOMÉRATIONS ADHÉRENTES (REVERSEMENT DE TEOM) : 23,867 M€

○ SOUTIENS DES ÉCO-ORGANISMES ET RACHATS MATIÈRES : 4,027 M€

○ LES FRAIS DE PERSONNEL REPRÉSENTENT MOINS DE 3,2 M€ DU TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.

EVOLUTION DU PRODUIT DEMANDÉ POUR FINANCER LE SERVICE

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Montant (€)	23 540 183	23 963 907	24 395 257	25 164 257	25 164 257	23 518 564	23 867 564	
Evolution (%)		1,4%	1,8%	1,8%	3,15%	0%	-6,54%	1,49%

COMPTE ADMINISTRATIF

Les résultats définitifs du Budget 2018 du Syndicat Emeraude sont résumés comme suit :

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat N-1 reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	28 858 742,87	29 021 751,78	-163 008,91	4 554 237,38	4 391 228,47
	Section d'investissement	2 258 460,16	1 467 245,05	791 215,11	1 626 671,14	2 417 886,25
	Budget total	31 117 203,03	30 488 996,83	628 206,20	6 180 908,52	6 809 114,72
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	-	-	-	-	-
	Section d'investissement	15 439,00	357 551,02	-342 112,02	-	-342 112,02
	Budget total	15 439,00	357 551,02	-342 112,02	0,00	-342 112,02
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		31 132 642,03	30 846 547,85	286 094,18	6 180 908,52	6 467 002,70

Le résultat brut global de clôture du budget 2018 est donc de 6 809 114,72 € (contre 6 180 908,52 € en 2017). Le résultat net global (prenant en compte les restes à réaliser) est de 6 467 002,70 € (contre 6 152 222,86 € en 2017).

Ces chiffres s'expliquent par un résultat reporté de l'exercice précédent important, tant en fonctionnement qu'en investissement. Le résultat, globalement en hausse par rapport à 2017 découle des éléments suivants :

- en section de fonctionnement par :
 - De moindres dépenses, principalement au niveau des contrats de prestations de services ;
 - Un très bon taux de réalisation des recettes, voire un dépassement par rapport aux prévisions, grâce à l'amélioration des performances de tri et malgré des variations de cours contrastées ;
- en section d'investissement par :
 - L'absence de réalisation des travaux de réhabilitation de la déchèterie prévus à hauteur de 1 400 k€ (pour les seuls travaux) ;

- De moindres dépenses d'acquisitions en bacs, bornes et colonnes aériennes par rapport aux prévisions budgétaires ;
- La réalisation des recettes conformes aux prévisions 2018.



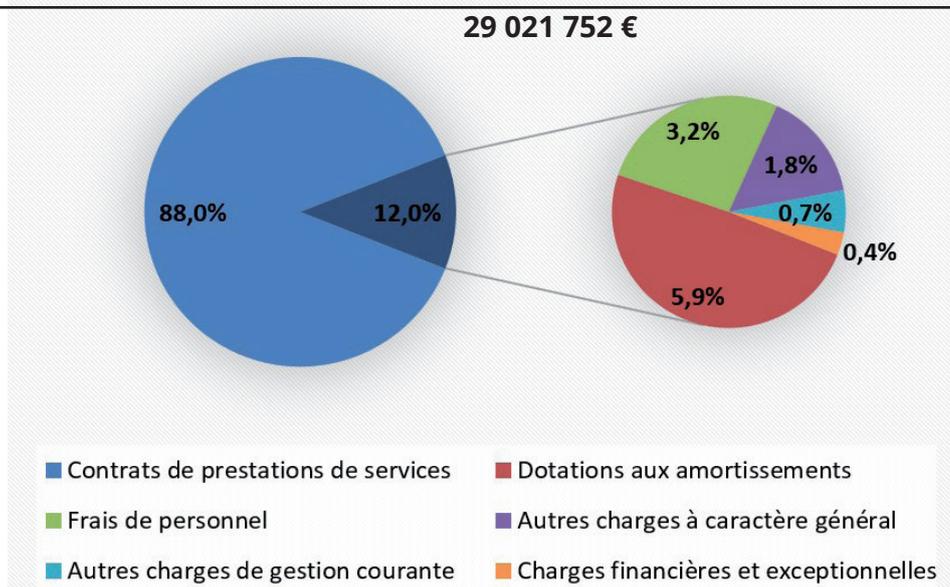
FONCTIONNEMENT

RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018

Contrats de prestations de services	25 544 314 €	88,02%
Dotations aux amortissements	1 710 603 €	5,89%
Frais de personnel	923 601 €	3,18%
Autres charges à caractère général	530 456 €	1,83%
Autres charges de gestion courante	203 906 €	0,70%
Charges financières et exceptionnelles	108 872 €	0,38%

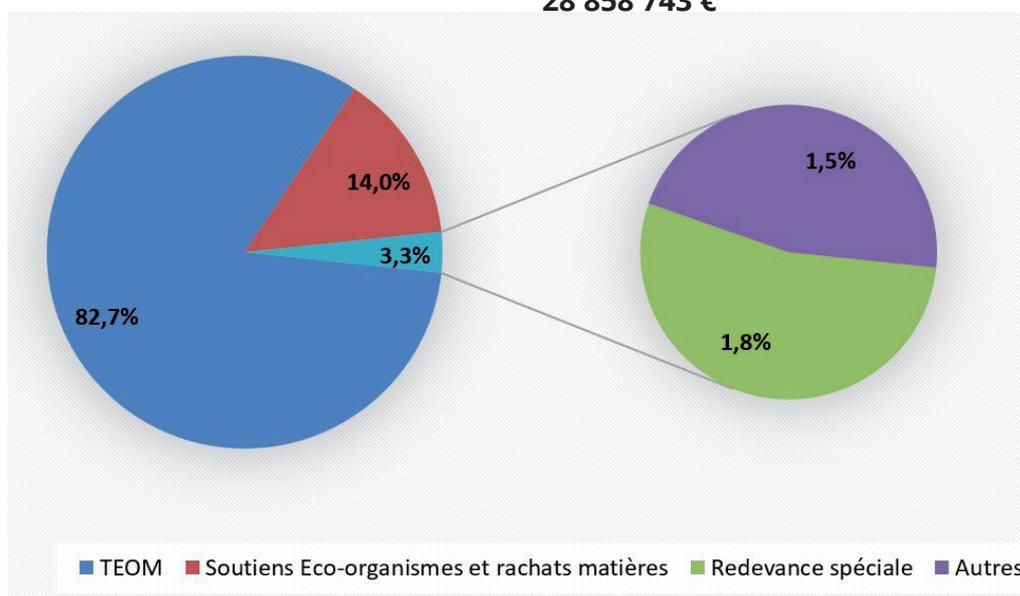
29 021 752 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018

TEOM (prélevée par les agglomérations)	23 867 884 €	82,71%
Soutiens Eco-organismes et rachats matières	4 027 353 €	13,96%
Redevance spéciale	517 429 €	1,79%
Autres	446 076 €	1,55%

28 858 743 €



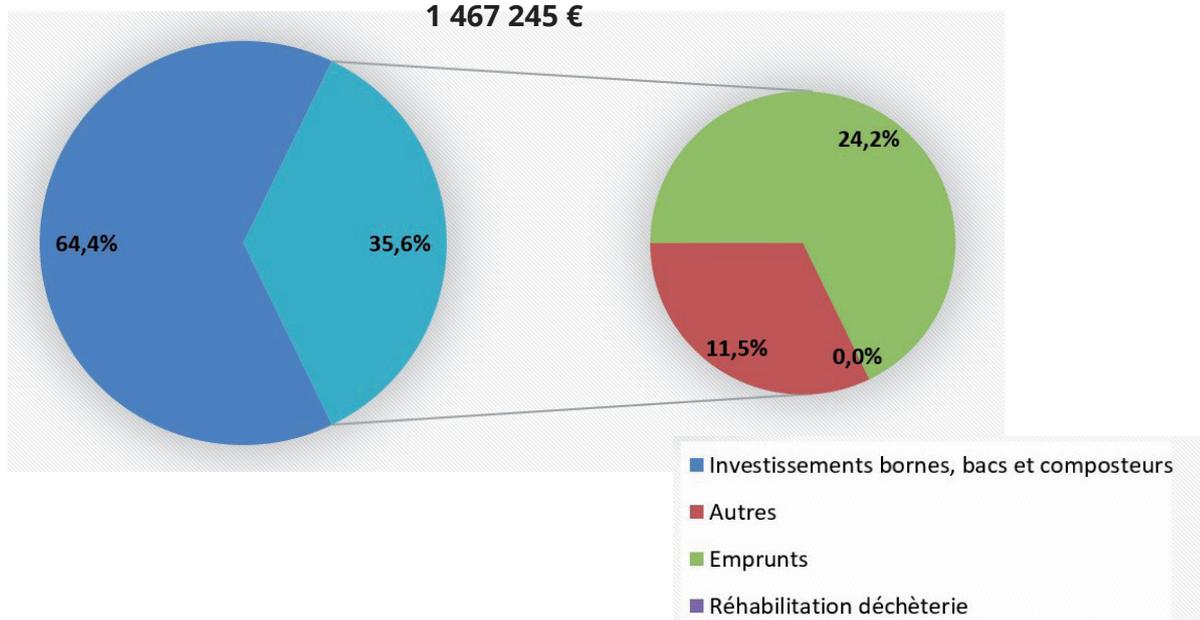
INVESTISSEMENT

RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2018

Investissements bornes, bacs et composteurs	944 372 €	64,36%
Autres	168 310 €	11,47%
Emprunts	354 563 €	24,17%
Réhabilitation déchèterie	- €	0,00%
Travaux/Aménagements Eco-site	- €	0,00%

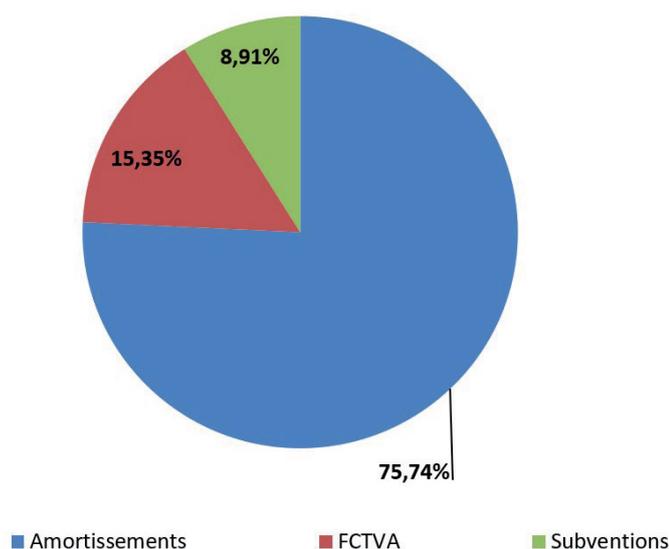
1 467 245 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018

Affectation du résultat	- €	0,00%
Emprunts	- €	0,00%
Amortissements	1 710 603 €	75,74%
FCTVA	346 569 €	15,35%
Subventions	201 288 €	8,91%

2 258 460 €



ZOOM SUR LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Outre les contributions des Communautés d'Agglomérations qui, en 2018, ont constitué 82,71% des recettes de fonctionnement, les soutiens financiers des éco-organismes et les rachats matière ont représenté 13,96 %. La redevance spéciale et d'autres soutiens ont également contribué, mais dans une moindre mesure (3,34%), au financement du service.

○ Versement des contributions :	23 867 884 €
- Communauté d'Agglomération Val Parisis :	12 098 909 €
- Communauté d'Agglomération Plaine Vallée :	11 768 975 €
○ Soutiens des éco-organismes :	2 641 531 €
- Eco-Emballages :	2 111 423 €
- Eco-folio (hors projet « Accompagnement au changement ») :	230 000 €
- OCAD3E :	21 774 €
- Eco-mobilier :	264 632 €
- Eco-DDS	483 €
- Eco-TLC	7 705 €
○ Reprises des filières :	1 195 296 €
- Journaux-Revues-Magazines (JRM) et Gros de Magasin (GM) :	416 543 €
- Carton :	194 763 €
- Bouteilles Plastiques :	366 416 €
- Verre :	141 893 €
- Acier :	30 852 €
- Batteries :	4 068 €
- Aluminium :	22 268 €
- Papiers de bureaux :	16 692 €
- Briques alimentaires :	1 801 €
○ Autres recettes et soutiens :	605 406 €
- Recettes diverses	446 076 €
- ADEME TZDZG	135 000 €
- CITEO (Projet papier)	24 330 €
○ Redevance Spéciale :	517 429 €

LA COMMUNICATION

La communication et la sensibilisation jouent un rôle prépondérant dans la réussite et la compréhension des actions engagées par le Syndicat Emeraude.

Le travail de communication du Syndicat Emeraude s'articule autour de trois grands axes :

- Information
- Sensibilisation
- Événementiel

○ 3 404 ENFANTS SENSIBILISÉS
LORS D'ANIMATIONS SCOLAIRES

○ 5^{ÈME} EDITION DU TOURNOI INTER-COMMUNAL RECYLCL'ART

○ 8 STANDS D'INFORMATION
TENUS DANS LES COMMUNES,
426 PERSONNES SENSIBILISÉES

○ 1^{ÈRE} ÉDITION DU FORUM DU
ZÉRO DÉCHET



INFORMATION

EMERAUDE LE MAG

Le magazine du Syndicat Emeraude paraît deux fois par an.

Il aborde des sujets d'actualités du territoire, sur la thématique de l'environnement et du recyclage, et comporte un dossier complet permettant d'approfondir certains sujets.



SHOOTING PHOTOS

À l'occasion de la semaine du Développement durable, le Syndicat Emeraude a réalisé une exposition photos sur les éco-gestes facilement réalisables au quotidien.



AMBASSEURS DU TRI



Mathilde et Jean-Damien sont deux jeunes recrues du Syndicat Emeraude arrivés fin 2017. C'est un duo sympathique que vous avez peut-être rencontré... devant chez vous en 2018 !

«Pas besoin de les abreuver d'informations, je crois qu'on est tous convaincus de l'importance des gestes de tri. Il faut surtout leur donner la possibilité d'apprendre à le faire.»
Jean-Damien.

GUIDE DE TRI

En 2018, le Syndicat Emeraude a édité un nouveau guide du tri incluant les consignes relatives à la collecte des végétaux.



NOUVEAUX VENUS DANS LA COLLECTION DES PETITS GUIDES

En 2018, le Syndicat Emeraude a édité deux nouveaux petits guides :

- Jardinage au naturel
- Salle de bain Zéro déchet



SENSIBILISATION

Sensibiliser et informer les habitants sur les gestes de prévention et les gestes de tri reste primordial pour améliorer la gestion des déchets. Afin que ces gestes s'inscrivent dans la durée, le Syndicat continue chaque année d'améliorer ses interventions auprès des écocitoyens de demain, les enfants. Plusieurs animations sont proposées aux écoles élémentaires, avec des thématiques adaptées à chaque niveau.

Cette année, c'est à partir de 6 ans que les enfants ont pu commencer à parler tri et recyclage avec nos animateurs, grâce à la nouvelle animation « A la découverte de nos déchets ». Spécialement conçue pour les plus jeunes, cette animation fait découvrir aux enfants les différentes matières qui composent nos déchets et d'où elles proviennent.

Pour les plus grands, ils améliorent leur connaissance sur le cycle de vie des déchets et apprennent à les réduire grâce à des thématiques plus avancées. Ainsi, chacun apprend à son rythme.

Les animations proposées sont :

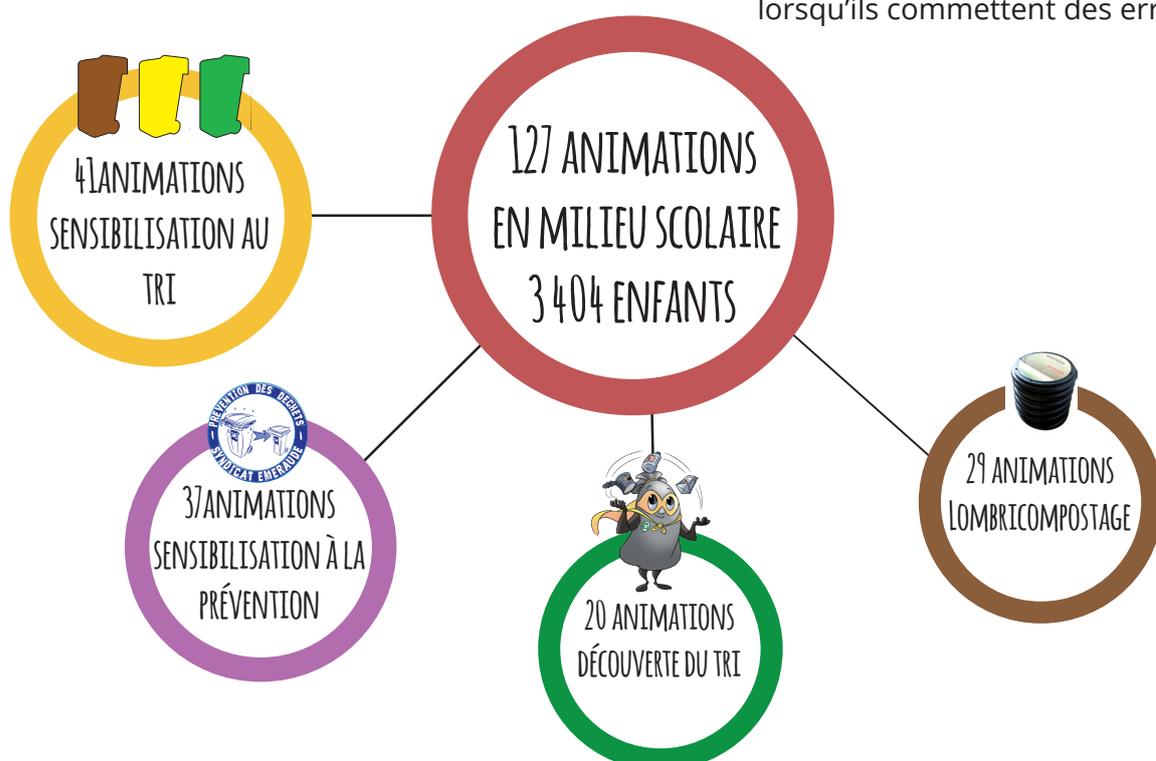
- La reconnaissance des matières « A la découverte de nos déchets » ;
- Le tri et le recyclage « Le cycle des déchets » ;
- La prévention « Réduisons vite nos déchets, ça déborde ! ».

Et pour aller encore plus loin, le Syndicat a testé cette fin d'année une nouvelle animation sur le gaspillage alimentaire. En accord avec les objectifs environnementaux de demain, cette nouvelle animation qui sera disponible à partir de septembre 2019, fait découvrir aux enfants les différentes conséquences liées aux déchets alimentaires. Ils découvrent pourquoi il est important de diminuer ce gaspillage et apprennent à réduire ces déchets grâce à des petits gestes simples.

LES ANIMATIONS SCOLAIRES ET LA NEUROPÉDAGOGIE

Le Syndicat Emeraude a travaillé sur ces animations scolaires en suivant les recommandations issues des neurosciences de l'éducation. Le processus pédagogique a tout intérêt à prendre en compte la manière avec laquelle le cerveau fonctionne lors des apprentissages.

Un élève apprend mieux lorsqu'on prend en compte les limites de son attention, lorsqu'il teste ses connaissances activement, et que l'erreur est considérée comme une étape normale de l'apprentissage. C'est pourquoi, dans les nouvelles animations, les élèves répondent à des devinettes, complètent des textes à trous, testent leur connaissance des consignes de tri à deux reprises (au début et à la fin), et sont globalement déculpabilisés lorsqu'ils commettent des erreurs.



UNE AUTRE FAÇON DE PENSER

Le Syndicat Emeraude modernise ses actions de sensibilisation. En s'appuyant sur la psychologie scientifique, il devient possible non seulement d'améliorer les démarches de sensibilisation, mais également d'évaluer leur impact. Dans cette perspective, les méthodes ont été modifiées en porte-à-porte, dans les animations scolaires (Cf p.34), et deux tests terrains ont été réalisés.

LA NOUVELLE MÉTHODE DE PORTE-À-PORTE

Le porte-à-porte consiste habituellement à expliquer aux résidents les consignes de tri. Cette approche suppose que le résident est motivé à agir de manière rationnelle. Si on lui explique comment et pourquoi trier, il va logiquement améliorer son geste de tri. Cette approche ne prend pas en compte l'écart entre les idées et les actes. L'administré peut déjà avoir été exposé à des informations sur le tri, et pourtant ne pas trier ses déchets.

Face aux limites de la communication classique, une nouvelle méthode de sensibilisation fondée sur la psychologie a été élaborée.



Dans cette méthode, les participants ne se contentent pas d'écouter passivement les ambassadeurs du tri. Les administrés découvrent ce que deviennent les déchets de chaque flux et réalisent ensuite un bilan personnalisé de leur pratique de tri. Ce bilan permet d'apprendre les consignes de tri de manière active et de chasser les hésitations. Les administrés sont immédiatement encouragés à refaire le bilan auprès de leurs proches pour diffuser les bonnes pratiques. Les ambassadeurs poursuivent en leur demandant de deviner le pourcentage de français triant déjà leurs déchets. En découvrant que 87% des français trient leurs déchets, l'administré a bien plus de chances de se mettre à trier ou d'améliorer son geste de tri. Les normes sociales sont très peu utilisées dans la sensibilisation classique, alors même qu'il s'agit d'une source d'influence majeure. L'échange se termine en proposant aux administrés de choisir un geste qu'ils ne font pas encore. Ce choix les aide à passer des intentions aux actes.

En 2018, 556 foyers ont pu bénéficier de cette nouvelle méthode.

L'ÉVALUATION D'IMPACT

Le porte-à-porte est utilisé dans de nombreuses institutions pour sensibiliser au recyclage des déchets. Cette méthode est-elle réellement efficace ? Pour répondre à cette question, deux études rigoureuses ont été réalisées.

Au Plessis-Bouchard, la ville est divisée en deux circuits de collecte. Les habitants de l'un des circuits ont été sensibilisés en porte-à-porte durant 7 semaines de mi-mai à début juillet 2018. L'autre secteur n'a pas été sensibilisé. Avant, pendant, et après la sensibilisation, les tonnages ont été enregistrés et des caractérisations ont été réalisées. L'analyse des résultats n'a pas permis de conclure avec certitude à l'efficacité du porte-à-porte. La principale limite du porte-à-porte consiste en effet dans le faible taux d'ouverture. Dans le secteur sensibilisé, seulement 32% des foyers ont pu être sensibilisés selon la nouvelle méthode, 12% selon l'ancienne méthode.

Pour affiner les analyses, une étude complémentaire a été réalisée durant deux semaines en septembre. Le contenu des bacs a été inspecté par les ambassadeurs pour comparer les foyers du secteur sensibilisé. Cette petite étude complémentaire montre que les foyers sensibilisés selon la nouvelle méthode diversifient leur geste de tri.

Afin de confirmer ce résultat, une deuxième étude a été réalisée à Montmagny. Durant 8 semaines, les ambassadeurs ont inspecté le contenu des bacs jaunes de 287 logements. La moitié des logements a été sensibilisée en porte-à-porte, l'autre non. Les tests statistiques confirment que les foyers sensibilisés trient **une plus grande diversité de matières recyclables**.

L'évaluation d'impact est une démarche d'avenir pour les collectivités territoriales.

ÉVÉNEMENTIEL

5^{ÈME} ÉDITION DU TOURNOI INTERCOMMUNAL



Changeant totalement de thème pour ce tournoi, par rapport aux années précédentes, 3 centres de loisirs de 2 communes différentes ont concouru pour tenter de remporter la première place.



Au programme, les enfants se sont affrontés sur 4 jeux différents, tous en lien avec le tri et la prévention des déchets.

Les équipes ont toutes fait preuve d'adresse et d'assiduité pour relever les épreuves du «Fort Émeraude».

Mais c'est sur un quizz final, testant leurs nombreuses connaissances sur les déchets, que la différence s'est faite.

C'est finalement l'une des équipes du centre de loisirs André Normand à Soisy-sous-Montmorency qui a su relever au mieux les épreuves du «Fort Émeraude» et remporter la première place !



*Centre de loisirs André Normand
à Soisy-sous-Montmorency*

STANDS D'INFORMATION

La communication de proximité reste un atout majeur pour pouvoir échanger sur les différentes thématiques de la gestion des déchets.

Le Syndicat Émeraude est régulièrement présent sur les manifestations de son territoire. En 2018, 8 stands ont permis de sensibiliser un total de 426 personnes.



Bienvenue au Forum du Zéro Déchet



FORUM DU ZÉRO DÉCHET

A l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, le Syndicat Emeraude a organisé le Forum du Zéro Déchet à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency.



+ DE 1 000 VISITEURS

Cet évènement a réuni près de 1 000 visiteurs autour de la réduction des déchets. Au total, ce sont 12 stands, 4 ateliers et 2 conférences qui ont permis de rendre cet évènement ludique, pédagogique et convivial.

Différents thèmes ont été abordés au cours de cette journée.

- Comment limiter les emballages
- Comment réduire le gaspillage alimentaire
- Comment donner une seconde vie aux objets



LES ATELIERS

60 personnes ont participé aux différents ateliers. L'atelier cuisine anti-gaspillage, l'atelier récup'art ou encore les deux ateliers ménage au naturel ayant affichés complet.

LES CONFÉRENCES



Le Forum du Zéro Déchet a été marqué par la présence d'Aline Gubri, auteure du blog « consommons sainement » qui nous a parlé de son mode de vie zéro déchet, ainsi que celle de Mathieu Duméry, youtubeur engagé qui nous a expliqué pourquoi et comment réduire les déchets.

Nos deux intervenants ont également pris le temps de dédicacer leurs ouvrages autour d'un apéritif zéro déchet offert par le Syndicat Emeraude et la ville de Saint-Prix.

LES STANDS



Les visiteurs ont pu déambuler tout au long de la journée, de stands en stands, afin de découvrir certaines pistes pour réduire nos déchets.

Certains ont par exemple fait réparer leur vélo, pendant que d'autres ont dégusté des smoothies réalisés à partir d'invendus alimentaires ou encore ont créé leur propre éponge durable (tawashi) à partir de chaussettes solitaires.

A l'occasion de cet évènement le Syndicat Emeraude a mis en place une bibliothèque partagée et a inauguré son exposition photo « jeu d'enfants »



SYNDICAT EMERAUDE
PARC D'ACTIVITÉS DES COLONNES
12 RUE MARCEL DASSAULT
95130 LE PLESSIS BOUCHARD
TÈL.: 01 34 11 92 92
EMAIL : CONTACT@SYNDICAT-EMERAUDE.COM